

“A”



NEW BRUNSWICK
ENERGY & UTILITIES BOARD
COMMISSION DE L'ÉNERGIE ET DES SERVICES PUBLICS
NOUVEAU-BRUNSWICK

Examen de la méthodologie de calcul, d'attribution et de règlement financier du gaz perdu et non comptabilisé

AVIS

La **Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick** (Commission) procédera à un examen de la méthodologie de calcul, d'attribution et de règlement financier du gaz perdu et non comptabilisé (méthodologie) à la suite d'une demande de Liberty Utilities (Gaz Nouveau-Brunswick) LP.

La Commission a engagé un consultant indépendant pour animer un groupe de travail d'intervenants afin d'examiner la méthodologie actuelle et de préparer une recommandation pour la Commission pour leur approbation (rapport).

Le rapport susmentionné et les documents à l'appui peuvent être consultés sur le site Web de la Commission à l'adresse www.cespnb.ca sous l'instance n° 508.

Les parties qui souhaitent commenter le rapport doivent déposer une soumission écrite auprès de la Commission au plus tard le lundi 22 novembre à 16 h. Les soumissions doivent être déposées par courriel à general@cespnb.ca. La Commission tiendra une audience sur le rapport le mercredi 24 novembre 2021, à compter de 9 h 00 via la plateforme Zoom. Les parties intéressées qui ont déposé des observations écrites peuvent y assister et faire des représentations orales au sujet du rapport.

Les parties qui ont l'intention d'assister à l'audience sur le rapport doivent s'inscrire auprès de la Commission au plus tard le lundi 22 novembre à 16 h, à general@cespnb.ca ou en composant le 1-866-766-2782. Les participants sont tenus de fournir leurs coordonnées et la langue de leur choix.

**Commission de l'énergie et des
services publics du Nouveau-Brunswick**

C.P. 5001

15, Market Square, bureau 1400

Saint John (Nouveau-Brunswick)

E2L 4Y9

Téléphone : (506) 658-2504

Sans frais : 1-866-766-2782

Télécopieur : (506) 643-7300

Courriel : general@cespnb.ca

Site Web : www.cespnb.ca